Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260414-2026_47_D-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Yannick SCANFF, M. Ronan DANIEL, Mme Justine DESSEAUX, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, Mme Alice BOURET, Mme Louisa HEDDADJ, M. Eliott MAILLARD, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT,

Absents excusés :

- Mme Agnès LE CORRE a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Laurent LE MAUX a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU

Date de convocation : 31 mars 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 31
  - Votants : 33

Monsieur Eliott MAILLARD a été élu secrétaire de séance.

## BORDEREAU N°20
## (2026/4/47) – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026 : REMPLACEMENT DE LA TOITURE ET TRAVAUX ACCESSOIRES DE LA SALLE DE L'ATELIER A LA MAISON DES JEUNES
## RAPPORTEUR : STEPHANIE LE TALLEC

| La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable | OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE |
|---|---|
| 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES | Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes. |

Afin de restaurer l'étanchéité de la salle de l'atelier à la Maison des Jeunes ainsi que d'améliorer ses performances thermiques et remettre en état les ouvrages intérieurs dégradés, des travaux de réfection complète de la couverture existante de l'atelier à la Maison des Jeunes y compris l'isolation et le sous-plafond sont programmés.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260414-2026_47_D-DE

La couverture actuelle, constituée de plaques en fibrociment amianté, sera déposée conformément à la réglementation en vigueur relative au traitement de l'amiante, incluant les mesures de sécurité, de confinement et d'évacuation des déchets spécialisés.

En remplacement, il sera mis en œuvre une nouvelle couverture en bac acier à joint debout, assurant une meilleure étanchéité et une durabilité accrue de l'ouvrage.

Compte tenu des nombreuses infiltrations d'eau constatées, les travaux comprendront également :

- La dépose et le remplacement de l'isolation existante en laine de verre, fortement dégradée par l'humidité donc inefficace.
- La dépose et la réfection complète du faux plafond ayant subi des dégâts des eaux.
- La remise en état des murs intérieurs, incluant la préparation des supports et la réfection des peintures, suite aux infiltrations.
- La réfection du sol situé sous la scène, également endommagé par les infiltrations d'eau.

Le coût global de cette opération est évalué à 133 117,57 € et un financement peut être sollicité auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

| **Nature des dépenses** | **Montant HT** |
|---|---|
| Etudes | 3 878,00 € |
| Travaux | 123 085,30 € |
| Aléas ( 5 % HT des travaux) | 6 154,27 € |
| **Total des dépenses prévues** | **133 117,57 €** |

| **Nature des recettes** | **Montant HT** |
|---|---|
| ETAT – DETR 2026 | 35 941,74 € |
| Autofinancement | 97 175,83 € |
| **Total des recettes prévisionnelles** | **133 117,57 €** |

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le programme des travaux et le plan de financement ci-dessus. Les crédits pour ces dépenses d'investissement sont prévus au budget principal pour l'exercice 2026.

## DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la programmation des travaux de remplacement de la toiture et travaux accessoires de la salle de l'atelier à la Maison des Jeunes,

CONSIDERANT le coût prévisionnel des travaux et les financements susceptibles d'être accordés par l'Etat dans le cadre de la programmation DETR,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **29 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (Mme DESPREZ, Mme BULEON-GUILLE, Mme BOUCHOUX, M. GOALLO),

**Article 1er** : **APPROUVE** le programme des travaux de remplacement de toiture et travaux accessoires de la salle de l'atelier à la maison des jeunes,

**Article 2 : APPROUVE** le plan de financement proposé et la sollicitation d'une subvention de 35 941,74 € dans le cadre de la programmation 2026 de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

**Article 3 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260414-2026_47_D-DE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 10 avril 2026

| Le Maire, | Le secrétaire de séance, |
| --- | --- |
| Anne GALLO-KERLEAU | Eliott MAILLARD |

VILLE DE SAINT-AVÉ
56890